



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mercredi 23 novembre 2016  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents:** BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest  
BEAUREGARD Sylvie, représentante de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BISSONNETTE Jean-Charles, maire d'Abercorn  
BRUNELLE Réal, représentant de Bromont  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DANDENAULT Louis, maire de Sutton  
DELISLE Normand, maire de Brigham  
DERAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford  
HÜSLER Josef, maire de Farnham  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LACHANCE Mélanie, représentante de Stanbridge Station  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
PELLETIER Réal, maire de Saint-Armand  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RAYMOND Sylvie, mairesse de East Farnham  
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
SELBY Tom, maire de Brome  
SIMARD-GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

**Sont également présents :** Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 15 novembre
4. Cahier spécial de la Voix de l'Est : la voix de Brome-Missisquoi
5. Prévisions budgétaires 2017 :
  - 5.1. Partie 1 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2017 pour l'ensemble (21) des municipalités (administration générale, développement économique, entretien de l'édifice, aménagement du territoire, sécurité incendie, matières résiduelles, gestion de l'eau, pacte Brome-Missisquoi, transport collectif, abattage d'arbres, pépinière de bandes riveraines, carrières et sablières et Jeunes en mouvement B-M)
  - 5.2. Partie 2 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2017 pour vingt (20) municipalités (sécurité publique)
  - 5.3. Partie 3 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2017 pour dix-neuf (19) municipalités (transport adapté)
  - 5.4. Partie 4 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2017 pour dix-sept (17) municipalités (évaluation)
  - 5.5. Partie 5 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2017 pour quinze (15) municipalités (code municipal)
6. Budget 2017 : adoption de l'IPC servant à l'application du règlement sur la rémunération des maires
7. Budget 2017 : adoption des conditions salariales des employés
8. Acte d'autorisation des travaux de remise en état de la branche 1 du cours d'eau Bouchard et du cours d'eau sans désignation situé sur le lot P-2377
9. Certificat de conformité : règlement 699-11-10 – Ville de Bedford
10. Capsules vidéo « Comment aménager une bande riveraine » : [www.mrcbm.qc.ca](http://www.mrcbm.qc.ca) ou [www.virage-eau.ca](http://www.virage-eau.ca)
11. Portrait de l'état de santé de la population de la MRC Brome-Missisquoi
12. Appui au Regroupement pour un [Québec en santé](#)
13. Projet de restructuration des OMH sur le territoire de la MRC : constitution du comité technique provisoire
14. Demande au ministre de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec de signer la convention avec le CRAAQ pour le déploiement provincial de la Banque de terres
15. Coûts de la Sûreté du Québec en 2017
16. Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec: appui à la FQM
17. Autorisation de procéder par appel d'offres par invitation – contrat de conciergerie et d'entretien du centre administratif de la MRC



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

18. Élection des comités et du préfet le 20 décembre :
  - 18.1. Établissement des règles
  - 18.2. Zones géographiques du territoire pour certains comités
  - 18.3. Choix des comités de travail pour 2017
19. Embauche du remplaçant – Congé de maternité de la greffière
20. Lancement de l'appel de projets en persévérance scolaire
21. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2017
22. Calendrier des prochaines réunions en novembre et décembre
23. Correspondance
  - 23.1. Appui à la MRC de Roussillon : demande de modification à la grille de tarification allouée aux organismes publics afin de tenir compte des dépenses engagées pour répondre aux demandes d'accès à l'information
24. Questions diverses :
25. Deuxième période de questions du public
26. Levée de la séance

442-1116

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

443-1116

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### CAHIER SPÉCIAL DE LA VOIX DE L'EST : LA VOIX DE BROME-MISSISQUOI

Les maires soulignent le succès du cahier spécial de la Voix de L'Est « *La Voix de Brome-Missisquoi* » comptant 48 pages paru le 22 novembre.

444-1116

### ADOPTION DE LA PREMIÈRE PARTIE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 : ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 1 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 concernant les activités de l'ensemble des municipalités soit :

|  |              |
|--|--------------|
| Administration et développement  | 2 402 740 \$ |
| Jeunes en Mouvement B-M  | 152 250 \$   |
| Transport collectif (incluant l'entente de services pour les municipalités hors MRC de l'Ange-Gardien et Sainte-Brigide-d'Iberville) | 226 224 \$   |
| Entretien édifice  | 164 036 \$   |
| Aménagement du territoire  | 1 002 495 \$ |
| Sécurité incendie  | 133 976 \$   |
| Matières résiduelles   | 950 659 \$   |
| Gestion de l'eau   | 804 856 \$   |
| Pacte Brome-Missisquoi   | 331 868 \$   |
| Abattage d'arbres  | 36 573 \$    |
| Pépinière de bandes riveraines   | 68 278 \$    |
| Carrières et sablières   | 1 170 000 \$ |

**ADOPTÉ**



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**ADOPTION DE LA PARTIE 2 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017  
CONCERNANT 20 MUNICIPALITÉS**

No de résolution  
ou annotation

445-1116

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 2 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 concernant vingt (20) municipalités (à l'exception de Bromont) pour l'activité de sécurité publique (Sûreté du Québec) pour un montant de 40 335 \$.

**ADOPTÉ**

446-1116

**ADOPTION DE LA PARTIE 3 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017  
CONCERNANT 19 MUNICIPALITÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

D'adopter la « Partie 3 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 concernant dix-neuf (19) municipalités (à l'exception de Lac-Brome et Brome) et incluant l'entente de services pour les municipalités hors MRC de l'Ange-Gardien et Sainte-Brigide-d'Iberville, pour l'activité du service de transport adapté pour un montant de 738 008 \$.

**ADOPTÉ**

447-1116

**ADOPTION DE LA PARTIE 4 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017  
CONCERNANT 17 MUNICIPALITÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

D'adopter la « Partie 4 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 concernant dix-sept (17) municipalités (à l'exception de Bromont, Cowansville, Farnham et Lac-Brome) pour l'activité du service de l'évaluation municipale pour un montant de 528 672 \$.

**ADOPTÉ**

448-1116

**ADOPTION DE LA PARTIE 5 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017  
CONCERNANT 15 MUNICIPALITÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU:**

D'adopter la « Partie 5 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 concernant quinze (15) municipalités (à l'exception de Bedford ville, Bromont, Cowansville, Dunham, Farnham et Lac-Brome) pour l'activité code municipal pour un montant de 34 998 \$.

**ADOPTÉ**

449-1116

**BUDGET 2017 : ADOPTION DE L'IPC SERVANT À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR  
LA RÉMUNÉRATION DES MAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR LAURENT PHEONIX  
ET RÉSOLU :**

Pour les conditions salariales des maires pour l'année 2017, d'appliquer l'indexation automatique prévue au règlement selon l'IPC (0,8 %) arrondi au dollar supérieur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ADOPTÉ**

450-1116

**BUDGET 2017 : ADOPTION DES CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT** l'adoption des prévisions budgétaires par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

451-1116

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De procéder au rattrapage salarial des échelons des employés de la MRC à 1,7 % au lieu de 2,5 % tel que prévu à la résolution 242-0612. Conséquemment, d'augmenter les échelons salariaux du personnel de 2,5 %, soit 1,7% plus l'IPC (0,8 %), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

De ne pas augmenter les tarifs pour les frais de déplacement, les repas et autres remboursements.

**ADOPTÉ**

### **ACTE D'AUTORISATION DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU BOUCHARD ET DU COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION SITUÉ SUR LE LOT P-2377**

**CONSIDÉRANT** que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** que les travaux effectués sans autorisation sur la branche 1 du cours d'eau Bouchard et dans un cours d'eau sans désignation sur le lot P-2377 du cadastre du Canton de Stanbridge;

**CONSIDÉRANT** les avis d'infraction envoyés au propriétaire;

**CONSIDÉRANT** l'examen au mérite du projet de remise en état de la branche 1 du cours d'eau Bouchard et dans un cours d'eau sans désignation sur le lot P-2377 du cadastre du Canton de Stanbridge, il y a lieu d'ordonner les travaux proposés;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

De décréter ce qui suit :

La présente résolution vise à permettre la réalisation de travaux de remise en état de la branche 1 du cours d'eau Bouchard et d'un cours d'eau sans désignation sur le lot P-2377 du cadastre du Canton de Stanbridge touchant au territoire de la municipalité de Stanbridge-East en la MRC Brome-Missisquoi.

Les travaux seront exécutés en suivant les indications des plans, profils, du devis descriptif daté de septembre 2016 de ALPG consultants inc. et conformément aux directives qui pourraient être données au cours de la réalisation des travaux. Les travaux s'effectueront dans la municipalité de Stanbridge-East en la MRC de Brome-Missisquoi.

Les présents travaux décrétés sont des travaux de nettoyage, d'entretien et de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement des talus et bande riveraine);

Le coût des travaux sera imposé en quote-part suffisante à chaque municipalité concernée, dans les proportions établies ci-dessous. Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution de la présente résolution;

**MRC BROME-MISSISQUOI**  
MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST : 100%

Sauf les cas autrement réglés par la Loi, les ponts, drains, clôtures ou autres ouvrages ne devront en aucune façon altérer le lit du cours d'eau ni nuire au libre passage des eaux. Les ponts, drains, clôtures ou autres ouvrages particuliers existants sur le cours d'eau et dont l'enlèvement, le déplacement ou la réfection sera nécessaire, devront être enlevés, déplacés ou refaits en conséquence, par ceux qui y sont tenus.

L'enlèvement, le déplacement, la réfection ou le remplacement des ponts, clôtures et autres ouvrages et l'établissement de nouveaux ponts, drains, clôtures ou autres ouvrages seront à la charge de leurs propriétaires, possesseurs ou usagers, ou de ceux qui y sont tenus en vertu de la Loi.

Afin d'éviter tout dommage au cours d'eau, tous les fossés, rigoles, raies de curage et drains devront, à leur embouchure dans le cours d'eau, être protégés au moyen de techniques appropriées par leurs propriétaires, sans quoi il y sera pourvu à leurs frais. Les propriétaires des terrains riverains seront tenus d'installer et de maintenir une clôture sur les rives du cours d'eau



No de résolution  
ou annotation

452-1116

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

lorsqu'ils garderont des animaux au pâturage en bordure du cours d'eau. Tout dommage ou embarras causé au cours d'eau sera réparé ou enlevé sans retard par son auteur. Une bande riveraine engazonnée de 2 mètres de largeur, mesurée à partir du haut du talus, sera maintenue de chaque côté du cours d'eau par les intéressés.

À défaut par les riverains ou autres intéressés de se conformer aux prescriptions de la présente résolution, il en sera pourvu à leurs frais conformément à la Loi.

**ADOPTÉ**

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 699-11-10 – VILLE DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 17 novembre 2016 le règlement 699-11-10 modifiant le règlement relatif au zonage numéro 699-11;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à (i) agrandir la zone CB-3 à même la zone IA-1 (coin des rues Reid et Rivière) et (ii) à permettre dans la zone IA-1 l'implantation de certains usages commerciaux, et ce, à certaines conditions (ex. : bâtiment déjà existant);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 699-11-10 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

### **CAPSULES VIDÉO « COMMENT AMÉNAGER UNE BANDE RIVERAINE »**

Monsieur Dorion présente les trois capsules vidéo « *Comment aménager une bande riveraine* » disponibles sur [www.mrcbm.qc.ca](http://www.mrcbm.qc.ca) ou [www.virage-eau.ca](http://www.virage-eau.ca).

### **PORTRAIT DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Monsieur Desmarais présente l'*Enquête de santé populationnelle estrienne 2014-2015* sur l'état de santé de la population de la MRC Brome-Missisquoi, lequel met en relief certains résultats préoccupants pour le conseil.

Ainsi, le 14 décembre prochain, le *comité consultatif pour les services de santé dans Brome-Missisquoi* se réunira afin de proposer des pistes de solutions dans le but d'améliorer le bilan de santé de la région. Le tout sera présenté au conseil des maires lors de la séance du 20 décembre 2016

453-1116

### **APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi travaille depuis les 7 dernières années à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie grâce, notamment, au soutien financier de Québec en forme;

**CONSIDÉRANT** que le 18 octobre 2016 a marqué le lancement du *Regroupement pour un Québec en santé*. Ainsi, formé de nombreux leaders de toutes les sphères de la société, le Regroupement se veut un vaste mouvement collectif sans précédent en faveur des saines habitudes de vie comme principal vecteur de prévention des maladies et d'amélioration des conditions de vie pour les Québécois;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a lancé la *Politique en saine habitude de vie* le 23 octobre 2016 et entend se doter prochainement d'une politique gouvernementale de prévention en santé, dont l'adoption de saines habitudes de vie par la population constitue un des objectifs centraux;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs municipalités de la MRC Brome-Missisquoi réalisent actuellement la promotion des saines habitudes de vies dans leurs différentes planifications et politiques;

**CONSIDÉRANT** que la croissance des coûts en santé crée une pression énorme sur la fiscalité québécoise, et conséquemment, la prévention des maladies doit devenir une priorité si l'on veut réussir à freiner cette tendance;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que miser sur la qualité de vie est l'investissement le plus concret que nous pouvons faire pour nous donner un Québec plus en santé, où prévenir vaut mieux que guérir, où nos milieux de vie sont pensés pour favoriser un mode de vie sain et où tous sont mobilisés pour améliorer les conditions de vie de la population;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU:**

1. D'appuyer le *Regroupement pour un Québec en Santé* dans ses démarches auprès du gouvernement provincial afin que celui-ci investisse dans la poursuite de la modification des environnements favorables dans les milieux de vie de tous les Québécois. Plus précisément, la présente résolution se veut certes un engagement, mais également une concrétisation de la volonté du conseil des maires de Brome-Missisquoi de démontrer le fort consensus social sur la nécessité de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie.
2. De prendre part au mouvement en signifiant l'appui de la MRC Brome-Missisquoi via le site [pourunquebecensante.org](http://pourunquebecensante.org).
3. Que copie des présentes soit acheminée aux 21 municipalités de la MRC Brome-Missisquoi demandant qu'un tel appui soit également donné en faveur du *Regroupement pour un Québec en Santé*.

**ADOPTÉ**

454-1116

### **PROJET DE RESTRUCTURATION DES OMH SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC : CONSTITUTION DU COMITÉ TECHNIQUE PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT** que suivant l'entrée en vigueur du projet de loi 83 en juin 2016, le gouvernement requiert le regroupement des *Offices municipaux d'habitations* (« **OMH** ») afin d'assurer notamment un meilleur service à la clientèle desservie. À cet égard, le seuil de performance optimal est de 300 HLM;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 19 mai 2015 la résolution numéro 189-0515 soulignant son intention de favoriser un regroupement des OMH sur le territoire de Brome-Missisquoi.

**CONSIDÉRANT** que 7 OMH sont établis sur le territoire de Brome-Missisquoi regroupant ainsi un total de 477 logements répartis comme suit :

1. *Farnham* → 118 logements : DG. André Carrier
2. *Bedford* → 60 logements : DG. André Carrier
3. *Cowansville* → 170 logements : DG. Catherine Carré
4. *Frelighsburg* → 6 logements : DG. Anne Pouleur
5. *Sutton* → 10 logements : DG. Anne Pouleur
6. *Bromont* → 71 logements : Relève de Granby
7. *Lac-Brome* → 42 logements : Relève de Waterloo

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
APPUYÉ PAR NORMAND DERAGON  
ET RÉSOLU:**

De constituer un comité technique provisoire afin d'étudier les divers scénarios possibles aux fins de procéder à la restructuration des OMH sur le territoire de la MRC, conformément au P.L. 83, et de les présenter aux municipalités en vue de rechercher un consensus sur le scénario à développer.

De nommer les personnes suivantes sur le comité technique provisoire :

- Robert Desmarais (MRC)
- Francis Dorion (MRC)
- Tania Szymanski (MRC)
- André Carrier (DG OMH Farnham et Bedford)
- Catherine Carré (DG OMH Cowansville)
- Anne Pouleur (DG OMH Frelighsburg et Sutton)
- Représentant de Bromont
- Représentant de Lac-Brome

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

455-1116

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**DEMANDE AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION DU  
QUÉBEC DE SIGNER L'ADDENDA À LA CONVENTION DU CRAAQ POUR LE  
DÉPLOIEMENT PROVINCIAL DE LA BANQUE DE TERRES ET DE FERMES**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a mis en place sur son territoire en 2012 le projet Banque de terres visant à maintenir le dynamisme agricole de la région et à faciliter l'accès à la terre pour la relève agricole;

**CONSIDÉRANT** que le projet Banque de terres innove par le biais d'un accompagnement personnalisé et une aide à la négociation des termes et conditions des ententes de jumelage;

**CONSIDÉRANT** que cet accompagnement personnalisé est offert en collaboration et avec le soutien de l'ensemble des intervenants du milieu agricole;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'adoption en 2011 de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et de l'embauche en 2012 d'un agent de développement agroalimentaire, la MRC d'Argenteuil devenait en octobre 2013 la première MRC au Québec à se joindre à la Banque de Terres;

**CONSIDÉRANT** que depuis, six autres MRC du Québec se sont jointes à la Banque de terres et ont convenu d'y assigner une ressource professionnelle soit les MRC Val-Saint-François, Memphrémagog, Laurentides, L'Érable, Pontiac et Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** que près de 50 MRC supplémentaires souhaitent mettre en place un tel service au sein de leur MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'avec le succès de la Banque de terres, la MRC Brome-Missisquoi est à la recherche d'un nouvel opérateur provincial afin de continuer le déploiement dans les MRC et régions intéressées et ainsi se concentrer sur ses propres activités locales;

**CONSIDÉRANT** que le Centre d'innovation social en agriculture (CISA), centre de recherche affilié au Cégep de Victoriaville, en association avec l'Université du Québec à Rimouski, travaille depuis 2012 à développer un service d'accompagnement pour le transfert de fermes hors cadre familial;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2014, le CISA a développé l'outil *Banque de fermes* pour le transfert de ferme hors cadre familial en s'associant avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ);

**CONSIDÉRANT** que les principaux objectifs de la *Banque de terres* et ceux de la *Banques de fermes* sont complémentaires et visent à faciliter l'établissement de la relève agricole en agriculture en fonction des enjeux familiaux et financiers d'aujourd'hui;

**CONSIDÉRANT** qu'au printemps 2015, la MRC Brome-Missisquoi, le CISA et le CRAAQ ont décidé de s'associer afin de mettre sur pied un seul et nouveau service provincial d'aide à la relève agricole, allant de la location de terres et d'actifs, ou de transfert de fermes hors cadre familial, le tout afin de rendre un service clair et adapté à toutes les clientèles possibles et à réaliser une économie budgétaire importante;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de déploiement provincial de la *Banque de terres et de fermes* a été déposé au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en décembre 2015 par les trois principaux partenaires;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération de la relève agricole du Québec appuie cette initiative municipale;

**CONSIDÉRANT** que les principaux partenaires sont toujours en attente d'une ratification par le ministre d'une entente en ce sens, et ce 11 mois après le dépôt du projet de déploiement provincial de la Banque de terres et de fermes;

**CONSIDÉRANT** que les 50 MRC supplémentaires intéressées à se joindre à la banque de terres sont, depuis un an, en attente de ce déploiement provincial;

**CONSIDÉRANT** qu'il est urgent d'obtenir l'autorisation nécessaire pour débiter les opérations de déploiement pendant que les MRC ont encore l'intérêt d'y participer;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**





No de résolution  
ou annotation

456-1116

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De demander au ministre de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec, monsieur Pierre Paradis, de procéder rapidement à la ratification de la convention avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) afin d'officialiser le déploiement provincial du projet Banque de terres et de fermes.

Que copie des présentes soit acheminée au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, ainsi qu'au président de la FQM, monsieur Richard Lehoux.

**ADOPTÉ**

### COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC EN 2017

Monsieur Desmarais présente un tableau sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2017 ainsi que les coûts correspondant en 2016 et 2015. En somme, le montant total payable par les vingt municipalités de la MRC s'établit à 7 431 761 \$ en 2017, en baisse de 98 312 \$ par rapport à 2016 et de 534 842 \$ par rapport à 2015.

### SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : PLAFONNEMENT DES HAUSSES

**CONSIDÉRANT** que plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

**CONSIDÉRANT** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De demander au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

De demander que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

De demander qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;





No de résolution  
ou annotation

457-1116

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De demander que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

**ADOPTÉ**

### **AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE SERVICE DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC BROME-MISSISQUOI POUR L'ANNÉE 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU :**

De procéder à un appel d'offres par invitation pour le service de conciergerie et d'entretien du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi pour l'année 2017 (1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017) avec deux années d'option, soit pour les années 2018 et 2019.

**ADOPTÉ**

### **ÉLECTION DES COMITÉS ET DU PRÉFET LE 20 DÉCEMBRE 2016: ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES**

- Le conseil souhaite maintenir la règle d'élection selon « 1 maire = 1 vote » pour l'élection des membres des comités de travail pour 2017. Néanmoins, pour l'élection du préfet ou du préfet suppléant, l'élection se fera conformément aux voix des lettres patentes.
- Chaque maire doit compléter le formulaire pour y indiquer les comités sur lesquels il pose sa candidature et la remettre à la MRC au plus tard le **9 décembre 2016**.
- Élection des comités 2017 : vote électronique en direct.

### **ÉLECTION: ZONES GÉOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE POUR CERTAINS COMITÉS**

Monsieur Desmarais souligne que pour certains comités, notamment le comité de gestion de l'eau ainsi que le comité consultatif agricole, la représentation du territoire de Brome-Missisquoi est assurée au comité par la nomination de représentants de l'Est, du Centre et de l'Ouest. À cet égard, tant pour le comité de gestion de l'eau que pour le comité consultatif agricole, la municipalité de Stanbridge East fait partie du « Centre », alors que pour le Pacte Brome-Missisquoi, cette municipalité fait partie du pôle de Bedford et conséquemment de « l'Ouest ». Après discussion, le conseil des maires convient de maintenir le découpage actuel des différentes zones géographiques du territoire.

458-1115

### **EMBAUCHE DE LA GREFFIÈRE PAR INTÉRIM : REMPACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ DE M<sup>E</sup> VANESSA COUILLARD**

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU**

- A. De procéder à l'embauche de M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, à titre de greffière par intérim, pour la durée du congé de maternité de M<sup>e</sup> Vanessa Couillard incluant une période de formation, soit du 28 novembre 2016 au 9 février 2018 environ.
- a) D'appliquer la politique salariale de la MRC Brome-Missisquoi comme suit et une période de probation de 3 mois à compter de la date d'embauche:
1. Embauche - 28 nov. 2016 : Classe 11, échelon 1 (2016)
  - b) D'appliquer les conditions de travail conformément à la politique en vigueur de la MRC Brome-Missisquoi.
- B. D'autoriser la greffière par intérim à poser tous les gestes nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions au même titre que la greffière, notamment, mais sans être limitatif, à l'apposition de sa signature aux procès-verbaux, résolutions et tous autres documents officiels émanant de la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**LANCEMENT DE L'APPEL DE PROJETS EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

Monsieur Desmarais souligne que les commissions scolaires de la Montérégie se sont entendues sur le processus de lancement de l'appel de projets en persévérance scolaire (phase 1 : 64 542 \$ pour la CSVDC).

La date limite de dépôt des projets 2017 est le 9 décembre prochain. À cet égard, les organismes du territoire seront avisés dans les meilleurs délais.

459-1116

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC pour 2017 tel que stipulé ci-dessous et publier un avis public dans les journaux à cet égard, conformément à la Loi.

|                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| Mardi, 17 janvier 2017 | Mardi, 15 août 2017        |
| Mardi, 21 février 2017 | Mardi, 19 septembre 2017   |
| Mardi, 21 mars 2017    | Mardi, 17 octobre 2017     |
| Mardi, 18 avril 2017   | Mardi, 14 novembre 2017    |
| Mardi, 16 mai 2017     | Mercredi, 22 novembre 2017 |
| Mardi, 20 juin 2017    | Mardi, 19 décembre 2017    |

**ADOPTÉ**

460-1116

**APPUI À LA MRC DE ROUSSILLON (RÉSOLUTION 2016-334A-T): DEMANDE DE  
MODIFICATION À LA GRILLE DE TARIFICATION ALLOUÉE AUX ORGANISMES PUBLICS  
AFIN DE TENIR COMPTE DES DÉPENSES ENGAGÉES AUX  
FINS DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION**

**CONSIDÉRANT** que comme la MRC de Roussillon, la MRC Brome-Missisquoi est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q.C A-2.1) (ci-après « *Loi d'accès à l'information* »), laquelle édicte un droit d'accès général aux documents des organismes publics;

**CONSIDÉRANT** que l'article 11 de la *Loi d'accès à l'information* prévoit que lors d'une demande d'accès à l'information, des frais n'excédant pas le coût de sa transcription, de sa reproduction ou de sa transmission peuvent être exigés du requérant. Ainsi, cet article interdit aux organismes publics d'imposer des frais de recherche au demandeur;

**CONSIDÉRANT** que l'article 1 du [Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels](#) prévoit lesdits frais de transcription et de reproduction des documents aux annexes I et II et qu'à cet égard, les frais prescrits sont nettement insuffisants pour couvrir le coût réel des services requis afin de procéder aux recherches et reproduction des documents demandés;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'établir une juste tarification pour les demandeurs / requérants;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU:**

Que le conseil des maires appuie la résolution numéro 2016-334A-T dûment adoptée par la MRC de Roussillon, et conséquemment, demande à la ministre responsable de l'accès à l'information et réforme des institutions démocratiques de modifier la grille de tarification contenue au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* afin de tenir compte des réelles dépenses engagées par les organismes publics afin de répondre adéquatement aux demandes d'accès à l'information.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Roussillon, au président de l'UMQ, monsieur Bernard Sévigny et au président de la FQM, monsieur Richard Lehoux.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

461-1116

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, se questionne sur l'objectif de la soirée d'information concernant les aires de conservation destinée à l'attention des élus et aux directions générales des municipalités. Il demande si un règlement municipal pourra être adopté à la suite de cette rencontre.

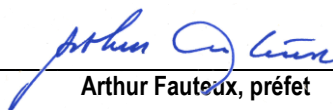
Monsieur Fauteux répond en soulignant qu'en premier lieu cette rencontre a pour but d'informer les municipalités sur les différents statuts de conservation, les avantages, les inconvénients et également sur les pouvoirs que la loi accorde aux municipalités dans le cadre de la détermination des aires de conservations.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Arthur Fauteux, préfet  
\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, avocate, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.